

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	PRESENTS	QUI ONT PRIS PART AU VOTE
10	9	9

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 9	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de la Mayenne

Le 25/11/2022 et publication le 25/11/2022

L'an 2022, le 21 Novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 9 Novembre 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le 9 Novembre 2022.

Présents : LEROUX François, AUBIN Jean-Pierre, GAUTHEUR Jacky, CHEVAUCHEE Tanguy, MOUTON Joëlle, JULIEN Alexandre, PROVOST Olivier, COLLET Claire, RENARD Nadège

Excusé : FORVEILLE Séverine

Absent :

A été nommé secrétaire : Mme COLLET Claire

D2022-37 : Validation du contrat d'acquisition de Logiciels et de prestations de services SEGILOG

Considérant que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de service (SEGILOG) arrive à échéance, il y a lieu de revoir le contrat.

Considérant que la Commune d'ASSE LE BERENGER est entièrement satisfaite des prestations de services de la Société SEGILOG Informatique tant au niveau formation que dépannage par hot-line.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de renouveler le contrat pour une durée de trois années qui prendra effet au 1^{er} octobre 2022.
- Autorise le Maire à signer le contrat n° 2022.07.1332.08.000.M00.001984

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire, François LEROUX

